

## **Séance du 2 juin 2014**

Le deux juin deux mil quatorze, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François LASSALLE, Maire.

Étaient présents : Mme Evelyne PERTHUÉ, M. Dominique LUCAS, Mme Eliane PANNIER, M. Jean-Pierre FOUCHER (Adjoints au Maire), Mme Josiane ROBIN, M. Jérôme BESNIER, Mme Sophie LEFAUCHEUX, M. Yann OLLIER, Mme Aurore LUCAS, M. Willy PIPELIER, M. Joseph GAUDIN, M. Michel FOUCHER, Mme Sabine GABARD et Mme Sandrine PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PLANCHARD

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Anthony BELLET a fait parvenir sa lettre de démission en conformité avec l'article L2121-4 du CGCT. Sa remplaçante est la première candidate non élue sur la même liste à savoir, Madame Sandrine PLANCHARD.

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014**

Monsieur Joseph GAUDIN fait remarquer que l'observation « Monsieur le Maire qui était hostile le fait d'ajouter un montant de 5 000 € pour les marchés et les accords-cadres" n'a pas été ajoutée sur le procès-verbal du 28 avril 2014.

Il demande à Monsieur le Maire, « êtes-vous bipolaire oui ou non ou maniaco-dépressif ? »

Monsieur le Maire répond « non, aucun médecin ne me l'a dit »

Monsieur Joseph GAUDIN « Je vous l'avais rappelé à la dernière réunion ce qui était écrit »

Monsieur le Maire répond « c'est le terme hostile que je ne suis pas d'accord, je n'ai jamais été hostile le fait d'ajouter un montant ».

Monsieur Joseph GAUDIN rappelle que c'est « Madame Josiane ROBIN qui a commencé à soumettre un montant à hauteur de 3 000.00 €. Ce n'est pas vous qui avait proposé un montant, vous étiez contre l'existence d'un montant. C'est la seule réunion qui n'a pas été enregistrée ».

Madame Evelyne PERTHUÉ répond que les réunions ne doivent pas être enregistrées à notre insu, tout le monde doit être courant en début de séance.

Monsieur Joseph GAUDIN précise que ce n'est pas eux qui ont enregistré les réunions mais une personne du public et ainsi la réunion du Comité d'Animation.

Madame Josiane ROBIN apporte une observation sur le procès-verbal : « Monsieur Michel GIRAUD est élu vice-président et non Président dans le paragraphe de l'élection au syndicat SIVOS ».

Monsieur le Maire propose à Monsieur Joseph GAUDIN d'être secrétaire de séance qui n'accepte pas sous prétexte que son compte rendu serait modifié par intérêt personnel.

Monsieur le Maire demande à Madame Sandrine PLANCHARD d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2014 après prise en compte de l'observation de Josiane ROBIN.

## **Bâtiments**

### **↳ 9 Cité des Pelouses**

Monsieur le Maire informe que la maison est en vente depuis 3 ans au prix de 85 000 € mais à ce jour pas d'acheteur. Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir le dossier (baisser le prix de vente ...).

Monsieur Michel FOUCHER s'exprime : « si la maison est dans le même état que les logements au-dessus de l'école, le coût énergétique est peut-être élevé ».

Madame Josiane ROBIN précise que l'électricité n'est pas aux normes.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER se pose la question "Faut-il la vendre ou la louer ?", il pense qu'il y a un réel travail à effectuer. Ce dossier est à revoir avec la commission travaux pour réaliser une étude chiffrée avant de prendre une décision. Cependant, plusieurs questions se posent, quel est l'intérêt pour la commune de garder ce bien, la maison a-t-elle du potentiel ou pas ?

Monsieur Yann OLLIER pense que la commune a tout intérêt de garder cette maison car c'est un bien acquis et amorti.

Monsieur Michel FOUCHER demande si d'autres maisons de ce genre sont à vendre sur Grez-en-Bouère et à quel prix.

Madame Josiane ROBIN informe que lors de la dernière visite avec le cabinet SORIN, il a fait savoir que la commune n'arrivera pas à vendre la maison à ce prix là. Le cabinet estime la maison entre 55 000 et 60 000 €.

Monsieur Joseph GAUDIN pense que si des travaux sont réalisés, il faudra voir la durée pour le retour sur l'investissement et ensuite fixer le prix du loyer après la réhabilitation.

Monsieur le Maire propose que le dossier soit traité par la commission bâtiments avant de prendre une décision en Conseil.

### **↳ La boucherie**

Monsieur le Maire informe qu'il a visité la boucherie avec un éventuel boucher. L'état de la boucherie est ahurissant « les portes de la chambre froide arrachées, le plan de travail accroché au mur a été enlevé, les tuyaux sectionnés à ras le sol, tout est à refaire et à reprendre ».

Monsieur Michel FOUCHER se demande comment c'est possible d'avoir un bâtiment dans cet état là dans la commune ; c'est un acte de vandalisme.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER demande quel sera la destination de ce bâtiment ; faut-il le remettre en état pour un commerce ou une habitation ?

Monsieur le Maire propose que le dossier soit traité en commission bâtiments avant de prendre une décision en Conseil.

## **Redevance assainissement**

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif de la redevance et de l'abonnement de l'assainissement.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Josiane ROBIN.

Madame Josiane ROBIN informe qu'il y a nécessité d'augmenter les tarifs de l'abonnement et de la redevance tous les ans pour couvrir les amortissements de la station et du réseau ainsi que le remboursement de l'emprunt et des travaux de réparations.

Augmentation de 3 % :

Redevance : 0,87 € HT / m3 portée à 0,90 € HT / m3 soit 0,99 € TTC (TVA à 10 %)

Abonnement : 65,52 € HT par an porté à 67,44 € HT soit 5,62 € par mois (6,18 € TTC)

(74,16 € TTC/an)

L'abonnement annuel doit être divisible par 12

Augmentation de 5 % :

Redevance : 0,87 € HT/m<sup>3</sup> portée à 0,91 € HT/m<sup>3</sup> soit 1,00 € TTC

Abonnement : 65,52 € HT par an porté à 68,76 € HT soit 5,73 € par mois (6,30 € TTC)

(75,60 € TTC/an)

Pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>, sa facture TTC sera :

- Pour une augmentation de 3 % de 192,96 € + redevance pollution 25,20 € soit 218,16 €
- Pour une augmentation de 5 % de 195,60 € + redevance pollution 25,20 € soit 220,80 €

Pour information, l'abonné a payé 207,39 € TTC en 2013.

Volume d'eau consommé depuis les 3 dernières années :

2011 : 23 107 m<sup>3</sup>

2012 : 23 756 m<sup>3</sup>

2013 : 21 299 m<sup>3</sup>

Nombre d'abonnés :

2011 : 324

2012 : 323

2013 : 316

La redevance pollution est de 0,19 € HT soit 0,21 € TTC

Madame Josiane ROBIN précise que l'année dernière, la redevance a augmenté de 5%.

Monsieur Dominique LUCAS informe que cette année les réducteurs ont été changés et peut-être d'autres réparations sont à prévoir.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si la station d'épuration a été mal construite et pourquoi les garanties de la station ne prennent pas en charge ce type de réparation.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 3 % pour la redevance.

Monsieur Joseph GAUDIN souhaite avoir le chiffrage des réparations et des renseignements complémentaires sur la garantie de la station pour la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal :

- **décide** qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la redevance assainissement sera portée à quatre vingt-dix centimes d'euro hors taxes (0,90 €) le mètre cube d'eau consommé.
- **fixe** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'abonnement annuel à soixante sept euros et quarante quatre centimes (67,44 € HT) soit 5,62 € HT par mois. L'abonnement sera calculé au prorata des mois occupés dans le logement.

Pour information, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la « redevance pour modernisation des réseaux de collecte » est de dix neuf centimes d'euro hors taxes (0,19 €) le mètre cube d'eau consommé.

## Matériel

### ↳ Utilisation du broyeur de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de mise à disposition du broyeur à végétaux avec la communauté de Communes. Il demande au Conseil de l'autoriser à signer cette charte. Deux personnes sont habilitées à utiliser ce broyeur à végétaux (Messieurs JAHIER et GRIGNARD).

**Le Conseil Municipal :**

- **désigne** donc Messieurs Pascal JAHIER et Michel GRIGNARD, employés techniques communaux pour l'utilisation du broyeur,
- **valide** la charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux et **autorise** Monsieur le Maire à la signer avec la Communauté de Communes du Pays de Meslay Grez.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le broyeur à végétaux aux habitants de la Commune et d'appliquer un tarif d'utilisation afin de pallier aux frais divers : transport, carburant et mise à disposition de deux agents communaux (forfait de base de 20,00 € pour l'accès au broyeur + coût horaire de 40,00 €). Le broyeur serait stationné à la gare (route de Meslay).

Monsieur le Maire précise que le coût horaire a été calculé sur la base du coût salarial pour les 2 agents de la commune.

Monsieur Michel FOUCHER expose que le transport du branchage peut être compliqué par les habitants.

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER expose que le mode de fonctionnement pourra être modifié à l'avenir, selon les besoins et l'utilisation. Il faut annoncer la mise à disposition du broyeur aux habitants par le biais du flash info.

**Le Conseil Municipal :**

- décide d'appliquer le tarif suivant :

↳ un forfait de base de 20 euros (pouvant être partagé entre plusieurs utilisateurs successifs)

↳ un coût horaire de 40 euros

- décide que ce broyeur sera stationné à la gare (Route de Meslay)

↳ **Achat d'un burineur**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Dominique LUCAS.

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil que les adjoints techniques ont demandé l'achat d'un burineur.

Le Conseil est d'accord d'acheter un burineur à la CAM pour le prix de 862.80 € TTC (719 € HT).

## **Rythmes scolaires**

Madame Evelynne PERTHUÉ informe que la commission scolaire est toujours en réflexion concernant la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015. Les deux écoles souhaitent passer à 5 matinées de classe en même temps et avoir la même organisation. L'idée, définie avec la précédente municipalité, était de partir sur 15h45 - 16h30 pour les TAP en élémentaire et 13h30 - 14h15 en maternelle. Elle précise que l'ancienne équipe municipale avait toutefois, mis un droit de réserve pour que la nouvelle mandature puisse éventuellement changer les horaires des TAP. Il y a encore des discussions suite au nouveau décret des rythmes scolaires. Il est nécessaire de se mettre en accord commun avec les communes de Bouère et Saint Brice car cela engendre une réorganisation de l'Accueil de Loisirs pour le mercredi après-midi. Concernant le taux d'encadrement pour les TAP, la loi prévoit 1 personne pour 14 enfants ; pour la commune cela représente 7 personnes par école ce qui fait 14 personnes au total, calculé en supposant que tous les scolaires restent sur les TAP.

Le personnel encadrant doit avoir au minimum un BAFA ou un CAP de Petite enfance.

Monsieur Jérôme BESNIER informe que la commission scolaire se réunit de nouveau le mercredi 4 juin avec les directrices et les représentants des écoles pour avancer dans la réflexion, répondre aux nouvelles interrogations des parents et définir une organisation qui conviendra le mieux à tous.

Madame Sophie LEFAUCHEUX pense qu'il n'y a pas de solutions idéales.

### **Nomination d'un Conseiller Référent**

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer des référents au sein de la Communauté de Communes. Ils sont l'interlocuteur entre la commune et la Communauté de Communes.

Il propose :

- référent randonnée : Monsieur Etienne BREHAULT
- référent communication : Madame Sabine GABARD
- référent des affaires sociales : Madame Josiane ROBIN

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de nommer 2 référents (1 titulaire et 1 suppléant) pour ERDF. Son rôle est uniquement de renseigner les techniciens en cas de problème sur la commune (les noms des lieux-dits...). C'est une personne qui n'a jamais à agir. Monsieur le Maire propose :

- titulaire : Monsieur Dominique LUCAS
- suppléant : Monsieur Jean-Pierre FOUCHER

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

### **Nomination des membres de la Commission de Suivi de site**

Monsieur le Maire expose que la Commission de Suivi sur site, mise en place auprès de la Société Aprochim pour son site de Grez-en-Bouère, est arrivée à échéance. C'était la CLIS précédemment. Il convient donc alors de procéder au renouvellement de cette commission.

Madame la Sous-Préfète demande de désigner les représentants de notre Conseil Municipal pour siéger au sein de cette commission (un titulaire et un suppléant). Monsieur le Maire propose Monsieur Dominique LUCAS en tant que suppléant, sachant que Monsieur Joseph GAUDIN est représentant de l'association Terre et Vie d'Anjou lors de la CSS.

**Le Conseil Municipal nomme Monsieur le Maire, Jean-François LASSALLE en tant que titulaire et comme suppléant Monsieur Dominique LUCAS.**

Monsieur Joseph GAUDIN précise que « c'est la même manœuvre que l'année dernière, vous verrez pourquoi à la CSS, c'est royalement fait de façon à ce que rien ne se passe juste avant les vacances et après on revoit ça plus tard. C'est la copie conforme et avec le même mois que l'année dernière ».

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Jean-Loup BOURMAUD (directeur de l'usine APROCHIM). Monsieur BOURMAUD propose au Conseil une visite de l'usine afin de faire un point sur la situation actuelle de l'entreprise et ainsi se faire un jugement personnel. **Le Conseil est d'accord d'effectuer une visite.**

Monsieur Joseph GAUDIN demande si la commission environnement va être constituée.

Monsieur le Maire informe qu'il ne souhaite pas constituer une commission environnement si c'est pour seulement Aprochim. L'environnement est pris en compte dans 3 commissions de la communauté de communes (déchets, assainissement et énergie renouvelable). C'est la Communauté de Communes qui dispose de la ressource financière ; ce n'est pas le cas de la commune.

Monsieur Joseph GAUDIN pense que cette commission doit exister. Actuellement l'image de Grez est ternie. Le manque de candidat pour s'installer dans les lotissements de Grez serait « multifactoriel » mais en premier lieu résulterait selon lui de la pollution et du manque d'attractivité de la commune. Il précise que : « si les services de l'Etat avaient fait leur travail pendant 25 ans, la Commune ne serait pas dans la situation où elle en est aujourd'hui ».

Madame Sophie LEFAUCHEUX précise qu'il y a un danger à la constitution de cette commission si c'est uniquement pour Aprochim ; « le risque est, quelque part, que vous serviez de cette commission pour aller au bout de vos idées, Monsieur GAUDIN, c'est-à-dire la fermeture de l'entreprise ».

Monsieur Joseph GAUDIN répond que "vous avez gardé votre revenu, moi j'ai perdu 60% de mon revenu ».

Après un large débat, le Conseil décide de former un groupe de réflexion pour savoir s'il y a lieu de constituer une commission. Les personnes qui intègrent ce groupe de réflexion sont : Messieurs Joseph GAUDIN, Michel FOUCHER, Jean-Pierre FOUCHER, Mesdames Sabine GABARD, Eliane PANNIER et Josiane ROBIN.

### **Indemnités de Conseil du Receveur Municipal**

Monsieur le Maire informe que Madame QUEMENER, receveur municipal, a envoyé un courrier concernant son indemnité de conseil et de confection de budget pour l'exercice 2013 :

↳ Indemnité de conseil : taux 100 % : 454.68 €

↳ Indemnité de confection de budget : 45.73 €

Le montant brut total s'élève à 500.41 €.

Après un débat, Monsieur Joseph GAUDIN souhaite un vote à bulletin secret,

15 votants

1 bulletin nul

6 pour une indemnité à 10%

8 contre une indemnité

**Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder d'indemnité à Madame QUEMENER, Receveur Municipal.**

### **Commission des impôts directs**

Monsieur le Maire expose que l'article 1650-1 du code général prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée du maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. De nouveaux commissaires doivent donc être nommés. La direction générale des finances publiques demande de lui adresser une liste de proposition comportant de 12 à 16 noms pour les commissaires titulaires et de 12 à 16 noms pour les commissaires suppléants

Le Conseil Municipal va proposer :

#### **Commissaires titulaires :**

- Monsieur Richard LANDELLE
- Monsieur Marc CHAIGNON
- Monsieur Michel FOUCHER
- Monsieur Joseph GAUDIN
- Madame Josiane ROBIN
- Madame Eliane PANNIER
- Monsieur Christian PERTHUÉ
- Monsieur Hervé BOUGLÉ
- Madame Céline BELLANGER
- Madame Sylvie GRUAU

- Madame Annick NAULET

Hors commune :

- Monsieur Jean-Claude VÉRON

**Commissaires suppléants :**

- Madame Sabine GABARD
- Monsieur Alain MOQUEREAU
- Monsieur Jean-Pierre FOUCHER
- Monsieur Serge BIDOIS
- Madame Carole GAUTIER
- Monsieur Didier LEGRAND
- Monsieur Fernand BERTHIER
- Monsieur Didier BOULAY
- Madame Sandra CADEAU
- Madame Gisèle RUAU
- Monsieur Alain MARCADET

Hors commune :

- Monsieur Guy LECOFFRE

**Commissions Communautaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil que des conseillers complémentaires peuvent siéger dans les commissions de la Communauté de Communes. Trois membres sont désignés :

- Monsieur Dominique LUCAS (Voirie)
- Madame Sandrine PLANCHARD (Culture)
- Monsieur Jérôme BESNIER (Affaires sociales)

**Droit de préemption, 16 rue Villebois Mareuil**

Le Conseil Municipal ne préempte pas la maison, 16 rue Villebois Mareuil appartenant à la SCI des Planches, cadastrée section AD 71 et 136.

**Commission Fêtes, animation, manifestations publiques**

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de constituer la commission fêtes, animation et manifestations publiques. Elle sera en charge de l'animation et de l'interface de la relation avec les différentes associations et la gestion des manifestations publiques.

➤ **Commission Fêtes, animation, manifestations publiques**

Sont nommés :

- Monsieur Yann OLLIER
- Monsieur Jean-Pierre FOUCHER
- Monsieur Willy PIPELIER
- Madame Josiane ROBIN
- Monsieur Joseph GAUDIN
- Madame Eliane PANNIER
- Madame Sandrine PLANCHARD

- Monsieur Dominique LUCAS

## **Compte-rendu des commissions**

### **↳ Commission bâtiments**

Madame Evelyne PERTHUÉ informe le Conseil du coût des vestiaires et du local de rangement.

Monsieur Joseph GAUDIN demande si la réception des travaux a eu lieu.

Madame Evelyne PERTHUÉ répond que la réception des travaux n'a pas encore été effectuée et les dernières factures sont actuellement bloquées tant que les travaux ne sont pas terminés.

Monsieur Joseph GAUDIN précise qu'il va falloir regarder le coût au mètre carré, faire une comparaison avec les vestiaires des autres communes. Il suspecte qu'il y a eu un abus de biens sociaux et, dans ce cas, demande au Maire de porter plainte contre l'ancienne municipalité auquel cas il se porterait partie civile. Sinon, il portera lui-même plainte et attaquera pour complicité ceux qui n'auront pas voulu porter plainte.

Monsieur GAUDIN a été invité à consulter le dossier en mairie.

### **↳ Commission voirie**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil que la commission s'est réunie le mercredi 28 mai 2014 pour discuter sur les travaux de l'année 2014. Il a été décidé de refaire les chemins communaux de La Petite Motte, des Violettes, du Chêne et en particulier celui de la Turpinière car il coûte assez cher en pierre chaque année. Suite au marché à bon de commande, l'entreprise Eurovia a présenté un devis pour l'ensemble des travaux de voirie 2014 qui s'élève à 40 033 € HT soit 48 039.60 € TTC.

### **↳ Commission communication - presse**

Madame Sabine GABARD informe que le flash infos va prochainement être édité par l'imprimerie Bardou. Il reste à insérer la photo du Conseil Municipal. La distribution aura lieu courant juin.

### **↳ Commission bâtiments**

Madame Evelyne PERTHUE informe que les travaux de construction par la communauté de communes du bâtiment de l'EDI (Espace Découverte d'Initiative) ont commencé. Cette construction était prévue dans la tranche conditionnelle du Pôle Santé.

Monsieur Jérôme BESNIER précise c'est une convention entre le Conseil Général et l'association Jardin Fleuri. Il en existe une dizaine en Mayenne.

### **↳ Commission développement économique**

Monsieur Jean-Pierre FOUCHER informe le Conseil qu'une soirée rencontre est prévue le mercredi 25 juin à 20h00 à la salle Villebois Mareuil avec les artisans et les commerçants. Cette réunion a pour but d'échanger.

### Commission fleurissement

Madame Eliane PANNIER informe que Michel GRIGNARD (adjoint technique) a été cherché les plantes à Saint Fort chez Monsieur JAGLIN. Il a pris ce qu'il a trouvé, car il n'y avait pas assez de choix dans les plants de fleurs.

Monsieur Joseph GAUDIN rappelle que, lors de la commission fleurissement, il avait demandé d'acheter des lierres à tiges vertes afin de pouvoir faire du bouturage. Il informe qu'il aurait pu ramener bénévolement les plants de Saint Pierre La Cour.

### Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Joseph GAUDIN concernant les formations des élus. Il demande aux Conseillers de se prononcer sur leurs besoins et les attentes de chacun.

Madame Sabine GABARD précise que le Conseil Municipal a trois mois après l'élection du Maire pour élaborer les lignes d'orientation de formation et décider du budget. Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur.

Monsieur Michel FOUCHER informe que les élus ont droit à 18 jours de formation sur les 6 ans du mandat.

Monsieur le Maire précise que la formation des élus est capitale. Il est en attente des besoins de chacun.

### Informations

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée Générale de l'ADMR aura lieu le mercredi 11 juin à 20h30.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 7 juillet 2014.

### Tour de table

Madame Evelyne PERTHUÉ informe que Madame Florence BOULAY est en arrêt de travail jusqu'au 30 juin. Les contrats des 2 personnes qui remplacent Florence ont été renouvelés jusqu'au 30 juin.

Monsieur Dominique LUCAS informe qu'il a été élu Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable. Le vice-président est Monsieur HIVERT de Saint Brice et la secrétaire Madame Josiane ROBIN.

Monsieur Joseph GAUDIN demande pourquoi qu'il n'y a plus de boîte à idée à la Mairie. Il donne lecture de la lettre que Madame PROU a envoyée à Monsieur le Maire. Madame PROU lui demande d'annuler l'avertissement qu'elle a reçu suite à une faute professionnelle ; faute qu'elle avoue dans cette même lettre.

Monsieur le Maire répond qu'il a bien reçu ce courrier.

Monsieur Richard LANDELLE demande la parole auprès du Conseil Municipal, ce qui est accepté par Monsieur le Maire. Il demande si tous les conseillers ont bien reçu sa lettre de démission au sein du Comité d'Animation. Il a pris note des excuses de Monsieur le Maire lors de l'assemblée Générale et de ce soir qu'il refuse à titre personnel.

Il demande si un article, sur la dissolution du Comité d'Animation, est prévu dans le bulletin municipal.

Madame Sabine GABARD répond qu'il n'y aura pas d'article dans le flash infos qui va paraître.

Monsieur Richard LANDELLE s'étonne qu'aujourd'hui, au 2 juin, on ne sait toujours pas le devenir de nos enfants au mois de septembre concernant les nouveaux rythmes scolaires.

La séance est levée à 00H00